

Décret n° 93-1300 du 7 décembre 1993 créant une indemnité de responsabilité en faveur des personnels exerçant les fonctions de directeur d'exploitation agricole ou d'atelier technologique des établissements publics locaux d'enseignement agricole

[Abus de faiblesse et Emprise mentale](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Modifie](#)

Date	19/11/2009
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	AGRA9301855D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000518203

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le décret n° 81-919 du 12 octobre 1981 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales aux professeurs techniques chefs de travaux de collège de l'enseignement technique agricole et le décret [...]

[...] L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation. [...]

[...]L'attribution de l'indemnité de responsabilité est subordonnée à l'exercice effectif des fonctions y ouvrant droit. Le responsable de l'exploitation a[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre du budget, porte-parole du Gouvernement, du ministre de l'agriculture et de la pêche et du ministre de la fonction publique, Vu le code rural, notamment son article L. 811-4 ; Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 20 ; Vu le décret n° 85-1265 du 29 novembre 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles,

RÉFÉRENCE

DECRET AGRA9301855D du 19 novembre 2009, « Décret n° 93-1300 du 7 décembre 1993 créant une indemnité de responsabilité en faveur des personnels exerçant les fonctions de directeur d'exploitation agricole ou d'atelier technologique des établissements publics locaux d'enseignement agricole ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000518203> (consulté le 29 août 2026).